

Du vingt deux Mars 1841 au mil huit cent onze, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de Marie Thérèse Josephine Bonnard

née à la garde le vingt deux Mars à dix heures du soir
fille légitime de Jean Baptiste cultivateur

et de Marie Delune Brunet Vendeuse en cette Commune.

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe féminin.

Sur la déclaration à moi faite par Le Bonnard Rogaux accusé de faux.

Premier témoin, Joseph Achard âgé de vingt quatre ans ouvrier à Boulogne.

Second témoin, Pierre Auger âgé de cinquante cinq ans Copropriétaire de

propriété à Boulogne.

Et ont, les déclarans et témoins, signé, paraphé et lu ensemble.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Brunet accusé de faux.

maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Brunet

L. B. Brunet

Du vingt deux Mars 1841 au mil huit cent onze, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de Jean Pierre Chevallier

né à la garde le vingt deux Mars à dix heures du soir

fils d'Antoine

et de Marie Leger

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin.

Sur la déclaration à moi faite par L. B. Brunet accusé de faux.

Premier témoin, Joseph Achard âgé de vingt quatre ans ouvrier à Boulogne.

Second témoin, Pierre Auger âgé de cinquante cinq ans Copropriétaire de

propriété à Boulogne.

Et ont, les déclarans et témoins, signé, paraphé et lu ensemble.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Brunet accusé de faux.

maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Brunet

L. B. Brunet

Du vingt deux Mars 1841 au mil huit cent onze, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de Marie Chevallier

née à la garde le vingt deux Mars à dix heures du soir

fille d'Antoine

et de Marie Leger

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe féminin.

Sur la déclaration à moi faite par L. B. Brunet accusé de faux.

Premier témoin, Joseph Achard âgé de vingt quatre ans ouvrier à Boulogne.

Second témoin, Pierre Auger âgé de cinquante cinq ans Copropriétaire de

propriété à Boulogne.

Et ont, les déclarans et témoins, signé, paraphé et lu ensemble.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Brunet accusé de faux.

maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Brunet

L. B. Brunet

Du vingt deux Mars 1841 au mil huit cent onze, à dix heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de Jean Pierre Chevallier

né à la garde le vingt deux Mars à dix heures du soir

fils d'Antoine

et de Marie Leger

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin.

Sur la déclaration à moi faite par L. B. Brunet accusé de faux.

Premier témoin, Joseph Achard âgé de vingt quatre ans ouvrier à Boulogne.

Second témoin, Pierre Auger âgé de cinquante cinq ans Copropriétaire de

propriété à Boulogne.

Et ont, les déclarans et témoins, signé, paraphé et lu ensemble.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Brunet accusé de faux.

maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du

présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Brunet

L. B. Brunet